Plan 5/1a : Zone centrale de la commune

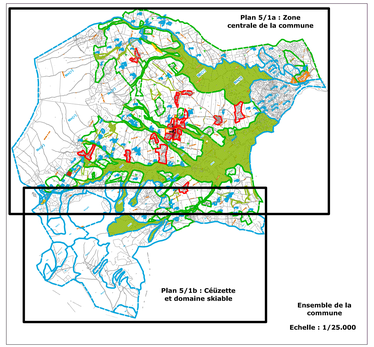

LEGENDE

Ub1	Zone Urbanisée - Centre du village ancien
Ub2	Zone Urbanisée - Habitat périphérique
UI1	Zone à vocation économique
UE1	Zone destinée à des équipements publics
UHm1	Zone à vocation médico-sociale
AU1h1	Zone A Urbaniser d'habitat groupé nécessitant une opération d'aménagement et des équipements
AU2h1	Zone A Urbaniser d'habitat non contigu nécessitant une opération d'aménagement et des équipements
AU2h2	Zone A Urbaniser d'habitat non contigu nécessitant des équipements
A	Zone Agricole
Ac	Zone Agricole constructible

Critères de classe : en référence à la "Carte d'aléas" (RTM) de Mars 1993 et l'étude "Zonage préparatoire et Risques" (RTM) d'Octobre 2000

- Indice (a) correspond à des zones de glissements
- Indice (b) correspond à des zones de pierres
- Indice (c) correspond à des zones de crues torrentielles
- Indice (r) correspond à une zone d'aléa faible ou nul (verso)
- Indice (g1) correspond à une zone d'aléas moyen - (G1 Glissement)
- Indice (g2) correspond à une zone d'aléas fortes - (G2 Glissement)

Nn(r)	Zone Naturelle à protéger
Nn	Zone d'habitat
Nc(p)	Zone Naturelle où l'on autorise la réhabilitation du bâti ancien pour son intérêt patrimonial
Nc(r)	Zone Naturelle où l'on autorise la reconstruction des cabanons traditionnels
Nc(g2)	Zone Naturelle avec activités économiques
Nn(g2)	Zone pour camping / caravaning
Nn(g3)	Zone où existent des activités médico-sociales
Nn(t)	Zone Naturelle à vocation touristique
Nt	Zone Naturelle à vocation de loisirs
Ns	Zone Naturelle destinée à la pratique du ski
Nc(g)	Emplacement réservé
	Emprise maximale de construction (MLL)

Tracé de principe

Emplacement réservé pour tout ou sentier piétonnier à créer

Espace bâti classé à conserver ou à créer (Arbres, haies, bosquets)

Servitudes pour des programmes de mixité sociale - en application d'une loi du PLU

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
SIGOYER

1 Rapport de présentation
2 PADD
3 Orientations d'aménagement
4 Règlement
5 Documents graphiques
6 Annexes

5/1 Plan d'ensemble de la commune
5/2 Partie centrale de la commune
5/3 Les hameaux : Les Guérins, Les Rolls, Le Villard et Les Parots

POS initial
approuvé le : 10 Décembre 1984
modifié le : 24 Avril 2000

REVISION
Arrêté par délibération du conseil municipal du : 1 Juillet 2007

Le Maire

Approuvé par délibération du conseil municipal du : 15 Janvier 2008

Le Maire

Echelle : 5.000ème

François ESTRANGIN
Urbaniste
Micropolis - Bâtiment La Bérarde - 05000 GAP

EURECAT
Karine CAZETTES

Plan 5/1b : Céüzette et domaine skiable